



Le Président,

17.05.29.06

Rapport du Président du Conseil Régional à la Commission Permanente

Réunion du 12 mai 2017

**Direction des Infrastructures et des Transports
Plan Vélo : Approbation de la convention entre la Région Centre-Val de Loire, la Région des Pays de la Loire et SNCF relative au financement du service Train Vélo Loire sur Interloire du 10 juin au 27 août 2017**

I - CONTEXTE GENERAL :

Depuis 2011, en lien avec l'itinéraire de la Loire à Vélo, les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire ont mis en place durant la période d'été, avec la SNCF, un service de transport des vélos dans des voitures spécifiquement aménagées sur l'axe ferroviaire Interloire, service dénommé Train Vélo Loire.

Le présent rapport porte sur la reconduite du service pour l'année 2017.

II - PRESENTATION DE L'OPERATION ET ELEMENTS D'APPRECIATION

1. Présentation de l'opération projetée

En 2016, plus de 10 000 vélos ont été transportés sur la période de mise en œuvre, du 11 juin au 11 septembre. La fréquentation a été importante notamment les week-ends.

Pour 2017, il est donc proposé de reconduire l'opération, toujours menée en partenariat avec la Région des Pays de la Loire et opérée par la SNCF, dans les mêmes conditions que l'année passée :

- service gratuit, sans réservation et qui concerne toutes les circulations Interloire entre Orléans et Saint Nazaire et jusqu'au Croisic pour certaines dessertes,
- fourgons permettant de stocker environ 40 vélos,
- accompagnement à bord assuré par du personnel dédié, doublé sur certaines dessertes connaissant une forte affluence.

Quatre fourgons sont mobilisés pour l'opération. Deux fourgons sont ajoutés aux compositions Interloire. Les deux autres fourgons sont en réserve, l'un à Orléans, l'autre à Nantes.

La desserte Interloire sera assurée à compter de fin août 2017 par du matériel transitoire, en l'attente de la livraison du nouveau matériel Regio2N Jumbo qui permet l'embarquement des vélos et sera en service pour la saison TVL 2018. Les fourgons-vélos n'étant pas compatibles avec les trains Regio2N, le service Train-Vélo-Loire 2017 sera donc proposé du samedi 10 juin au dimanche 27 août 2017.

Pour 2018, le service sera reconfiguré et adapté au nouveau matériel Regio2N.

La promotion de l'opération 2017 sera effectuée par l'ensemble des relais dont disposent les deux Régions et, en particulier, ceux identifiés par le projet de la Loire à vélo (sites internet, Comité Régional du Tourisme, Mission Val de Loire, offices de tourisme, loueurs de vélos, hébergements...). Une campagne d'affichage en gare et dans les trains est également prévue. La SNCF en assurera la promotion sur ses sites internet.

Comme les années passées, un bilan de l'opération sera réalisé par SNCF.

2. Coût et plan de financement

Le coût de fonctionnement maximum de cette opération est fixé à 209 458 € TTC. Son financement sera assuré à parité par les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire.

	%	Montant fonctionnement TTC
Région Pays de la Loire	50 %	104 729 €
Région Centre-Val de Loire	50 %	104 729 €
TOTAL	100%	209 458 €

III - PROPOSITIONS DU PRESIDENT :

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

La commission Permanente, réunie le 12 mai 2017,

Décide :

- d'attribuer à la SNCF une subvention de 104 729 € sur une dépense subventionnable plafonnée 209 458 € TTC pour la réalisation du service Train Vélo Loire 2016,
- d'approuver et d'habiliter le Président du Conseil régional à signer la convention entre la Région Centre-Val de Loire, la Région Pays de la Loire et SNCF relative au financement du service Train Vélo Loire sur Interloire du 10 juin au 27 août 2017 (annexe 1) et tous les actes afférents,
- d'engager 104 729 € en fonctionnement (chapitre 938.812 - nature 65641 - programme 1180),

Les modalités de paiement sont indiquées dans la convention jointe en annexe 1.

François BONNEAU